

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 25 mars 2025 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2025 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des techniciens de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur

NOR : MENH2506885A

Le ministre auprès de la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche,

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique, notamment son article 93 ;
- Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- Vu le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, notamment ses articles 1^{er} et 2,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Pour l'accès des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés au corps des techniciens de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur selon les modalités prévues par le décret du 13 mai 2020 susvisé, le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2025 est fixé à 41, répartis ainsi qu'il suit :

AFFECTATAIRE (ÉTABLISSEMENT OU SERVICE RECRUTEUR)	NOMBRE D'EMPLOIS
ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE LYON	1
NANTES UNIVERSITÉ	1
UNIV GRENOBLE ALPES	4
UNIV PARIS SACLAY	1
UNIVERSITÉ AIX MARSEILLE	3
UNIVERSITÉ DE BORDEAUX	4
UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER	1
UNIVERSITÉ DE PARIS CITÉ	5
UNIVERSITÉ DE RENNES	1
UNIVERSITÉ ÉVRY	1
UNIVERSITÉ LILLE	4
UNIVERSITÉ LIMOGES	2
UNIVERSITÉ PARIS 10	1
UNIVERSITÉ PARIS 13	2

AFFECTATAIRE (ÉTABLISSEMENT OU SERVICE RECRUTEUR)	NOMBRE D'EMPLOIS
UNIVERSITÉ PARIS 3 (SORBONNE NOUVELLE)	1
UNIVERSITÉ RENNES 2	1
UNIVERSITÉ SORBONNE UNIVERSITÉ	5
UNIVERSITÉ TOURS	1
UNIVERSITÉ VERSAILLES ST QUENT	2

Les informations relatives aux postes offerts sont consultables sur le site dédié aux inscriptions pour le recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation à l'adresse suivante : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrfr/boe>

Art. 2. – Le directeur général des ressources humaines et les présidents ou directeurs des établissements dans lesquels des postes sont à pourvoir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 25 mars 2025.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef de service,
adjoint au directeur général
des ressources humaines,*
L. CRUSSON